



## MÉTIERS DE L'ENCADREMENT DE LA FILIÈRE TRAINS

# URGENCE RET : DE NOUVEAUX DROITS À CONQUÉRIR

**Le métier de RET est dans la tourmente, entre évolutions structurelles de l'entreprise, de son contenu, des attentes de la direction et des ASCT.**

**Depuis 4 ans, la Fédération CGT propose la revalorisation de la prime de travail après avoir œuvré pour sa refonte. Dans ce contexte, la CGT demeure la seule à défendre les intérêts des encadrants de la filière Trains !**

La disparition de la ligne métiers incarnée par la Direction Des Trains et les Établissements Commerciaux Trains ont conduit à une forte déstabilisation des métiers de l'encadrement de la filière Trains, plus principalement celui de RET. La CGT n'a eu de cesse alors, de revendiquer auprès de la direction de la SA Voyageurs le retour à une direction et ligne métiers reprenant tous les métiers de la filière. Dans le cadre des négociations de décembre 2022, la direction a créé la direction du bord, répondant ainsi à une nécessité. Cependant, force est de constater que le poids et l'autorité de la direction Bord ne lui permettent pas d'imposer ses vues aux activités.

Aussi, les différentes organisations du travail ont conduit à des suppressions de postes précieux pour exercer un encadrement de qualité, ce qui a entraîné celles et ceux qui sont demeurés en poste à tenir la barre dans des situations complexes et anxiogènes.

### DES PRESSIONS MANAGÉRIALES QUI S'ACCENTUENT !

La transposition dans l'entreprise de l'accord de branche Classifications et Rémunérations a fini d'enterrer le concept d'une totale flexibilité. Dans ce contexte, c'est aux encadrants de décliner la notion de polyvalence voulue aux agents de la relation clients. Aussi, cette confusion des genres conduit, par voie de conséquence, à la fragilisation du métier de RET.

**La direction impose dès qu'elle le peut la mise en place d'un management généraliste en capacité d'exercer ses fonctions aussi bien en direction d'ASCT que d'ADC ou d'agents des gares ! Cette poly-compétence réclamée par la direction provoque une perte dans la maîtrise de technicité dont le RET est détenteur vis-à-vis des ASCT.**

La notion d'un code Prime spécifique est une réalité de l'encadrement d'équipes d'ASCT, cela démontre une réalité : le métier de RET, issu du feu dictionnaire des filières, permet de garantir un encadrement efficace et performant à destination des ASCT !

Cette transformation conduit à des fortes pressions managériales, voire à des injonctions dans le quotidien, notamment lorsqu'il s'agit des pressions subies à l'annonce des mouvements de grève, la direction des établissements oscillant entre culpabilisation pour assurer les circulations et intimidation pour garantir l'accompagnement des trains, mettant de fait les RET et les assistants-RET en position délicate vis-à-vis de leur équipe.

Les RET nouent en effet au quotidien un lien et un relationnel particulier avec les ASCT (accompagnement, RHR, KN1, informations techniques, juridiques...).



## DÉROULEMENTS DE CARRIÈRE : GARANTIR UN MÉCANISME SPÉCIFIQUE D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

En 2022 et 2023, la CGT a œuvré pour permettre aux RET d'en finir avec une hérésie : le blocage du montant de la Prime de travail au-delà de la PR18.

Cependant, le projet CGT pour l'encadrement doit connaître de nouveaux développements. Outre le déblocage de la grille au-delà de la PR 18, il s'agit, pour la CGT, de réajuster le montant du code Prime 25 au regard des responsabilités, des connaissances et des contraintes de l'emploi de Responsable d'Équipe Trains. Au regard du niveau de connaissances sécurité, technologiques et juridiques des RET pour répondre aux questions et besoins des ASCT et des missions d'encadrement (suivi ASCT, reporting...), une revoyure du montant du code Prime 25 au niveau du code Prime 24 (celui des ASCT) est largement justifiée, à l'instar de la revendication CGT de reconnaître le métier de RET en ERPA (emploi-repère à pénibilité avéré - ceci permettant la reconnaissance de la pénibilité et de bénéficier d'une CAA spécifique).

Positions de Rémunération	Montant Actuel	Revendication CGT (alignement code Prime 24-25)
PR 16	494,15 €	642,39 €
PR 17	498,10 €	647,53 €
PR 18	503,09 €	654,01 €
PR 19	505,59 €	657,26 €
PR 20	508,12 €	660,55 €
PR 21	510,15 €	663,19 €
PR 22	512,69 €	666,49 €
PR 23	515,25 €	669,82 €
PR 24	517,84 €	673,19 €
PR 25	520,43 €	676,72 €
PR 26	523,03 €	680,02 €
PR 27	525,64 €	683,33 €
PR 28	528,27 €	686,75 €

La CGT exige :

- que le métier de RET soit pérennisé, ses spécificités reconnues,
- que la Prime de travail RET soit revalorisée,
- que le métier de RET soit reconnu ERPA,
- que les équipes d'ASCT ne dépassent pas 15 effectifs, gage d'un accompagnement personnalisé et de qualité,
- que les RET ne soit pas soumis à des pressions inacceptables d'accompagnement des trains, notamment lors des arrêts concertés du travail.

**La CGT Cheminots, son Union Fédérale des Maîtrises et Cadres et le CTN Trains défendent et défendront systématiquement les intérêts de tous les cheminots de la filière Trains, sans distinction de métier, de statut ou de collègue !**